

Relevé d'avis

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 23 mai 2022,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente
et de Marie-Karine LHOMME, Vice-présidente en charge de la formation,
de l'orientation et de l'insertion professionnelle**

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*40 membres présents et représentés*).

Le Conseil académique plénier de l'Université Lyon 2, a rendu les avis suivants :

- Bilan, objectifs et perspectives de la stratégie internationale,
- Proposition de schéma directeur pluriannuel du handicap 2022-2025,
- Modification de l'intitulé de la mention de doctorat « études ibériques et méditerranéennes ».

Le Conseil académique plénier de l'Université Lyon 2, a pris connaissance des points suivants :

- Avancée du projet de création d'une nouvelle université pluridisciplinaire,
- Propositions pour la contractualisation 2022-2026,
- Rapport d'évaluation de l'établissement par le HCERES.

Fait à Lyon, le 24 mai 2022,

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 30 mai 2022.